



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 novembre 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 17 novembre 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain avait donné procuration à M. BOURDOUNE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY.

N° 2025-154 : CONVENTION AVEC LE CABINET VÉTÉRINAIRE POUR LA STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Chaque année, la Ville de Clamecy fait réaliser des stérilisations de chats errants afin de maîtriser cette population d'animaux sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction,

Considérant la nécessité de conventionner avec la clinique vétérinaire des Vaux d'Yonne afin de définir les modalités techniques et financières de cette action,

Vu le budget annuel correspondant uniquement aux frais de stérilisation s'élevant à 2 500,00 €,

Considérant que les frais de stérilisation s'élèvent à :

- 88 € pour une ovariectomie
- 53,25 € pour une castration
- 112,97 € pour une ovario-hystérectomie (femelle gestante)

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de conventionner avec la clinique vétérinaire des Vaux d'Yonne selon les modalités techniques et financières de cette action définies ci-dessus,
- APPROUVE les termes de la convention pour la stérilisation des chats errants,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Suivent les signatures.


Nicolas BOURDOUNE
Maire



CONVENTION DE PARTENARIAT

stérilisation des chats errants de la commune de CLAMECY

Entre :

La Mairie de Clamecy

Place du 19 Août

58500 Clamecy

Représenté par Le Maire, Monsieur Nicolas Bourdouné

D'une part,

et

La clinique vétérinaire des Vaux d'Yonne,

25 bis route de Beaugy 58500 Clamecy

Représentée par la Directrice, Dr Paupert Sylvie

D'autre part

Ci-après définies « les parties »

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Objet de la convention :

La présente convention encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction.

2. Modalités de fonctionnement :

Pour l'année 2026, le budget annuel correspondant uniquement aux frais de stérilisation s'élève à 2500.00 €

Les chats devront être obligatoirement apportés dans une trappe fournie par la mairie et relâchés sur le lieu de leur capture 24h après l'opération. Les chats en simple cage de transport ne seront pas pris en charge.

Les personnes en charge des captures devront prévenir la clinique, dans la mesure du possible, au moins 24h avant et les interventions ne pourront jamais avoir lieu le samedi ou les veilles de jour fériés.

Les personnes susceptibles de déposer les chats en clinique seront désignées conjointement par la Municipalité et le Cabinet vétérinaire.

Les frais de stérilisation s'élèveront de :

- **88€ pour une ovariectomie**
- **53.25 € pour une castration**
- **112.97€ pour une ovariohystérectomie (femelle gestante)**

Les factures seront établies par la clinique vétérinaire au nom de la mairie de Clamecy et déposée sur Chorus.

Ces factures devront être réglées par virement bancaire sur l'IBAN fourni

3. Validité de la Convention

La présente convention prendra effet le 1^{er} janvier 2026 et ce jusqu'au 31 décembre 2026

La présente convention ne sera pas reconduite tacitement. Pour l'année suivante, une nouvelle demande écrite devra être adressée entre les 2 parties.

Fait à Clamecy, le

Pour la clinique vétérinaire,

Pour la Mairie de Clamecy,

Dr Paupert Sylvie

Mr Nicolas Bourdoune, Maire